

RISQUE DE HEURT PAR UN TRAIN

Un train roule vite : on ne le voit et on ne l'entend pas toujours arriver. Sa distance de freinage est très importante : il ne pourra pas vous éviter.

NE MARCHEZ PAS SUR OU LE LONG DES VOIES

C'est prendre le risque de se faire heurter par un train. Lors de son passage, le train crée un appel d'air qui peut vous aspirer mortellement.

NE TRAVERSEZ PAS LES VOIES EN DEHORS DES PASSAGES AUTORISÉS

Prendre un raccourci pour traverser une voie en dehors de tout passage aménagé est interdit. Utilisez les passages spécialement aménagés en gare pour traverser en toute sécurité.

ÉVITEZ TOUT COMPORTEMENT DANGEREUX

S'accrocher à un train (train surfing par exemple), c'est risquer une collision mortelle.



RISQUE D'ÉLECTROCUTION

Les trains circulent grâce à des câbles électriques au-dessus des voies ferrées : les caténaires. Elles sont alimentées 24h/24 par un courant très puissant de 1500 à 25000 volts.

NE VOUS APPROCHEZ PAS DES CÂBLES ÉLECTRIQUES

Il est très dangereux et strictement interdit de s'approcher d'une caténaire : même sans toucher directement le câble, un arc électrique peut s'amorcer et provoquer une électrocution mortelle.

NE MONTEZ PAS SUR LES TOITS DES TRAINS

Même stationnés à l'arrêt sur des voies de garage, les trains peuvent être alimentés par un courant à haute tension.



POUR PLUS D'INFORMATIONS : www.prevention-ferroviaire.fr



SNCF RÉSEAU - 15/17 rue Jean-Philippe Rameau - 93210 Saint-Denis - 412 280 737 RCS Bobigny - Mars 2020 - **ANTIALLE** - Ne pas jeter sur la voie publique.



**SUR LE QUAI,
JOUER AVEC SON
TÉLÉPHONE C'EST
JOUER AVEC SA VIE.**

En gare, évitez les comportements dangereux.

#RestonsVigilants



EN GARE, SOYEZ VIGILANTS

Chaque année, des accidents mortels sont à déplorer en gare : personnes heurtées sur les voies ou happées par l'effet de souffle d'un train.

Ces accidents sont majoritairement dus au non-respect des règles de sécurité.

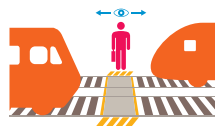
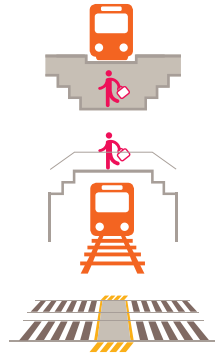
POUR VOTRE
SÉCURITÉ,
**RESPECTEZ
LES
CONSIGNES**

RESTEZ TOUJOURS ÉLOIGNÉ DE LA BORDURE DU QUAI

Que le train soit avec ou sans arrêt en gare, respectez toujours une distance de sécurité sur le quai. Parents, tenez vos jeunes enfants par la main.

EN GARE, RESTEZ ATTENTIF

Quand vous entrez dans l'enceinte de la gare, retirez casque ou écouteurs pour pouvoir rester attentif et entendre les annonces sonores.



UTILISEZ TOUJOURS LES PASSAGES AMÉNAGÉS POUR REJOINDRE VOTRE QUAI OU LA SORTIE DE LA GARE

Ne traversez jamais une voie en dehors du passage aménagé.

Les gares sont équipées :

- de passages souterrains,
- ou de passerelles,
- ou de passages spécialement aménagés pour le public sur les voies.

ARRÊTEZ-VOUS AVANT DE TRAVERSER

Traverser une voie n'est jamais anodin, restez vigilant et ne traversez jamais le passage aménagé avec précipitation.

NE TRAVERSEZ PAS SI LES SIGNAUX PIÉTONS SONT ALLUMÉS AU ROUGE

Le pictogramme allumé signifie qu'un train approche du passage aménagé. Il est alors interdit de traverser la voie.

REGARDEZ TOUJOURS À DROITE ET À GAUCHE AVANT DE TRAVERSER

Un train peut arriver en sens inverse sur l'autre voie.

NE METTEZ
PAS VOTRE
VIE
EN DANGER

Chaque année, des accidents mortels sont à déplorer sur le réseau ferré. Ils sont liés à des intrusions illicites ou des comportements dangereux.

Les 2 risques majeurs sont :

- le heurt par un train,
- l'électrocution par les câbles électriques.

POUR CELA,
RESPECTEZ
LA LOI

En dehors des gares, le domaine ferroviaire est privé. Seuls les agents autorisés peuvent y accéder. S'introduire sur les voies est strictement interdit et extrêmement dangereux.

Article L2242-4 du code des transports :

Toute intrusion sur le domaine ferroviaire est illégale et passible d'une peine de 3750 euros et 6 mois d'emprisonnement.